

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 7 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Etienne MOREAU, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 17
- Présents : 13

Date de la convocation : 02/01/2020

Date d'affichage : 02/01/2020

Présents : Mesdames Sandra RIQUIN, Nathalie FUSELLIER, Sylvie BREFORT, Sandrine DESMARRES, Jacqueline TARDIVEL,
Messieurs Thierry FRÉMONT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSOBOIS, Thierry PAPOT, Florent POIRIER, Yann FONTENY, Jacky PASQUIER

Absents excusés : Madame Gisèle DESCHAMPS, Monsieur Christian PACORY,

Absents, avaient donné pouvoir : Madame Valérie GRÉGOIRE à Madame Sandra RIQUIN, Monsieur Patrice NEAU à Monsieur Yann FONTENY

Monsieur Thierry GROSOBOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant la modification du temps horaire d'un agent municipal.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2019

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

1 -

DESIGNATION	TOITURE Eglise
ENTREPRISE	SARL Bliss
PRIX HT	2 199.90
PRIX TTC	2 639.88

2 -

DESIGNATION	CARTES VŒUX DU MAIRE
ENTREPRISE	Loire Impression
PRIX HT	79.00
PRIX TTC	

3 -

DESIGNATION	DOUCHE STADE
ENTREPRISE	EIRL FLECHEAU S.
PRIX HT	1 220.76
PRIX TTC	1 464.91

4 -

DESIGNATION	Contrat entretien SALLLE DES FETES
ENTREPRISE	ESNAULT
PRIX HT	4 662.05
PRIX TTC	5 594.46

5 -

DESIGNATION	Nettoyage EGLISE (Suite travaux)
ENTREPRISE	ARENIS
PRIX HT	1 280.00
PRIX TTC	1536.00

ORDRE DU JOUR

DEL N°07-01/2020-01 Compte-rendu d'activité à la collectivité - Domaine de la Dustrie

Monsieur Guillaume LECLERC, responsable d'opérations au sein de la société Alter Cités, présente le bilan financier prévisionnel révisé au 31 décembre 2018.

Il rappelle que le contrat pour la première tranche lie la commune de Vernantes et la société Alter jusqu'en 2025.

Il y a actuellement 7 terrains viabilisés disponibles, et 4 impactés par des fouilles archéologiques ; le Préfet a prescrit des fouilles complémentaires sur les tranches 2 et 3.

Il explique que la commission d'appel d'offres s'est arrêtée sur la proposition de l'INRAP (Institut National de recherches archéologiques), pour un montant de 100 000€ HT.

Son intervention aurait lieu en avril 2020.

Concernant le bilan financier, le montant de l'annuité passerait de 19KF (au lieu de 14KF), de 2019 à 2025, compte tenu de la prise en compte des investigations à réaliser.

Monsieur Florent POIRIER estime que le risque est, qu'à l'échéance du contrat, la commune risque de perdre 682 000€ ; il demande quel est le montant perçu par Alter sur cette somme.

Monsieur Guillaume LECLERC lui répond que cela représenterait 69 000€.

Monsieur Jacky PASQUIER s'interroge sur la destination de cette zone archéologique, s'il n'était plus possible de construire. Parc, aire de jeux ?

Monsieur le Maire explique que la zone attenante pourrait être utilisée, même si son périmètre est moins facile à exploiter, et qu'elle comporte un bassin de rétention.

Monsieur Thierry GROSBOIS demande si cette nouvelle contrainte pose un problème à l'entreprise ; Monsieur Guillaume LECLERC lui répond qu'il conviendra alors de refaire un plan d'aménagement, repenser la programmation, en tenant compte de la configuration du terrain, qui impliquerait des coûts supplémentaires.

En l'absence d'autres questions, le conseil municipal à l'unanimité approuve le présent bilan prévisionnel révisé au 31/12/18 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 882K€ HT contre 796K€ HT au précédent bilan approuvé,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 modifiant la participation de la collectivité s'élevant à 682 K€ contre 646 K€ au bilan précédemment approuvé, ainsi que les modalités de son versement prévues sous forme d'annuité de 19 K€ de 2019 à 2025 inclus.

DEL N° 07-01/2020- 02 Projet du PLH (Programme Local de l'Habitat)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des grandes orientations présentées en conseil communautaire du 12 décembre dernier.

Le PLH est composé de 3 volets qui s'articulent entre eux :

- Le diagnostic, qui donne une photographie de la situation du logement et de l'hébergement, et leur évolution
- Le document d'orientations stratégiques définies à partir du diagnostic :
 - Faire du PLH un vecteur d'attractivité
 - Prioriser la revalorisation de l'existant
 - Renforcer les polarités (pôles de proximité)
 - Consolider la politique habitat en fonction des populations spécifiques
 - Renforcer la gouvernance de la politique habitat
- Un programme territorialisé composé de 19 actions - 4 grands secteurs ont été retenus, Vernantes faisant partie des communes de proximité.

Ces objectifs territorialisés sont proposés pour 6 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat.

DEL N° 07-01/2020-03 Dégrèvement jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire explique que les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier, pendant les cinq années suivant leur installation, d'un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le trésor public a donc transmis à la mairie le montant correspondant, qui s'élève à 2 346€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de prendre une décision modificative budgétaire, et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

DEL N° 07-01/2020-04 Programme Anjou cœur de ville

Madame Jacqueline TARDIVEL rappelle aux membres du conseil que la commune de Vernantes a été retenue au niveau de la communauté d'agglomération pour ce programme ; il reste maintenant à attendre la réponse du département.

Une réunion est organisée en mairie le 28 janvier à 18h, afin de réaliser un pré-diagnostic.

Puis des ateliers participatifs auront lieu, le premier étant fixé au jeudi 6 février à 17h.

DEL N° 07-01/2020-05 Modification du temps horaire d'un agent municipal

Suite à l'affectation d'un agent à plein temps à la maison de retraite, il y a lieu d'augmenter le temps horaire de l'adjoint technique territorial en place au service de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de modifier le temps de travail de cet agent, qui passe donc de 11.76/35^e à 13.33/35^e, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie des vœux samedi 11 janvier à 16h, salle des Fêtes
- Il présentera à cette occasion les 4 agents recenseurs
- Madame Jacqueline TARDIVEL informe le conseil d'une formation des aidants ; elle signale également que la responsable du péri-scolaire vient d'être remplacée.
- Madame Sandra RIQUIN signale qu'il manque des calendriers de collecte des ordures ménagères ; il en sera mis à disposition pour les vœux du Maire.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23h00

Fait à VERNANTES, le 8 janvier 2020

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Etienne MOREAU